Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Sylviculture, veuillez visiter :
bpsylviculture.fr/annales-sujets-et-corriges

BP RESPONSABLE DE CHANTIERS FORESTIERS • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

BP Sylviculture

Épreuve E1 : Se situer en tant que professionnel de la filière forêt-bois

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-RCF-E1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Situer le chantier dans la filière et analyser la commande** (3 questions) — **Page 3**
2. **Exploiter les données de récolte et de valorisation** (4 questions) — **Page 5**
3. **Préparer l'organisation et le suivi du chantier** (3 questions) — **Page 7**
4. **Appliquer les principes de prévention et les exigences réglementaires** (3 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpsylviculture.fr/assets/annales/bp-sylviculture/Culture professionnelle et filière forêt-bois/2026/BP Responsable de Chantiers Forestiers - Culture professionnelle et filière forêt-bois - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Situer le chantier dans la filière et analyser la commande

Le candidat intervient comme responsable d'un chantier de coupe d'amélioration dans une parcelle forestière de 6,4 ha du Jura. Il doit identifier les rôles des acteurs de la filière, analyser les modalités de vente et prendre en compte les contraintes d'accès et de protection du ruisseau.

Acteurs et échanges dans la filière

Question 1.1. Présentez le rôle des quatre acteurs du tableau dans la chaîne allant de la décision de coupe à la première transformation. Pour deux acteurs au choix, précisez une information qu'ils doivent échanger pour assurer la continuité de l'opération.

Acteur	Rôle dans la chaîne
Propriétaire forestier	Décide de la coupe, donne les consignes et désigne les arbres à prélever.
Entreprise d'exploitation forestière	Organise et réalise la coupe, le façonnage, le débardage et le tri.
Transporteur	Achemine les bois de la place de dépôt au client.
Scierie du Haut-Jura	Réceptionne les grumes et assure leur première transformation.

Le propriétaire transmet à l'entreprise le marquage et les limites de coupe. L'entreprise indique au transporteur les catégories et volumes prêts, ainsi que les modalités de chargement. Le transporteur et la scierie coordonnent la livraison et vérifient les volumes reçus.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Propriétaire : commande. Exploitant : coupe et débardage. Transporteur : acheminement. Scierie : réception et première transformation.

Vente du bois et organisation de l'exploitation

Question 1.2. Expliquez la différence entre une vente de bois sur pied et une vente de bois bord de route. Pour chacune, indiquez qui organise l'exploitation et qui supporte principalement le risque lié à la réalisation des travaux.

En vente **sur pied**, les arbres sont vendus avant leur abattage : l'acheteur organise généralement l'exploitation et en supporte principalement les coûts et les risques de réalisation. En vente **bord de route**, les bois ont déjà été abattus et déposés au bord d'un accès : le vendeur organise l'exploitation et en assume principalement les risques jusqu'au dépôt. Les responsabilités exactes et le transfert des risques dépendent toutefois des clauses du contrat.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sur pied : l'acheteur organise et assume principalement les risques de l'exploitation. Bord de route : le vendeur organise et assume principalement ces risques jusqu'au dépôt.

Contraintes spatiales et accès

Question 1.3. À l’aide du DT 1, relevez deux contraintes spatiales ou d’accès à prendre en compte dans la préparation du chantier. Pour chacune, indiquez une conséquence concrète sur l’organisation des travaux.

Contrainte relevée au DT 1	Conséquence pour l’organisation
Ruisseau à l’est, avec une bande de protection de 10 m de chaque côté.	Repérer et matérialiser la limite avant les travaux, puis interdire la circulation des engins dans la bande.
Piste arrivant par le sud et place de dépôt hors de la zone de coupe ; itinéraire de débardage indicatif.	Confirmer l’itinéraire sur le terrain et organiser l’évacuation vers le dépôt en maintenant son accès libre aux grumiers.

Ces contraintes doivent être intégrées au plan de circulation et aux consignes données à l’équipe avant le démarrage.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Matérialiser la bande de protection de 10 m et en exclure les engins. Confirmer l’itinéraire de débardage vers la place de dépôt accessible par la piste sud.

2. Exploiter les données de récolte et de valorisation

Le lot comprend des grumes de sciage résineux, du bois de trituration et du bois énergie, avec des volumes et prix unitaires fournis. Le candidat étudie les débouchés, le chiffre d'affaires brut, le transport nécessaire et le rendement productif de l'abattage et du façonnage.

Tri et débouchés des produits

Question 2.1. Associez chaque catégorie de bois à un débouché cohérent parmi ceux indiqués dans la filière. Justifiez brièvement l'intérêt du tri des produits avant leur expédition.

Catégorie	Débouché cohérent
Grumes de sciage résineux	Scierie
Bois de trituration résineux	Industrie de la pâte ou des panneaux
Bois énergie	Plateforme bois énergie

Ces débouchés correspondent aux destinations indicatives du DT 2. Les grumes y sont réceptionnées pour leur première transformation ; les bois de trituration servent à la fabrication de pâte ou de panneaux et le bois énergie est orienté vers une plateforme dédiée. Le tri avant expédition distingue les catégories, facilite le chargement et permet d'adresser chaque produit au client adapté pour une réception conforme.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Grumes de sciage : scierie ; trituration : pâte ou panneaux ; bois énergie : plateforme bois énergie.

Volume total et chiffre d'affaires

Question 2.2. Calculez le volume total du lot et le chiffre d'affaires brut estimé de la vente. Utilisez la relation CA = ∑(Vi × Pi), où Vi est le volume d'une catégorie en mètres cubes et Pi son prix unitaire en euros par mètre cube.

Le volume total s'obtient en additionnant les trois catégories : 42 + 18 + 10 = 70 m³. Pour le chiffre d'affaires brut, on multiplie chaque volume par son prix unitaire puis on additionne les recettes : (42 × 78) + (18 × 32) + (10 × 14) = 3 276 + 576 + 140 = 3 992 €. Selon le DT 2, ce montant est avant frais de chantier, transport et taxes éventuelles.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Volume total : 70 m³. Chiffre d'affaires brut estimé : 3 992 €.

Voyages et coût de transport

Question 2.3. Calculez le nombre minimal de voyages nécessaires pour évacuer le lot, puis le coût total du transport. Le nombre de voyages doit être un entier permettant d'évacuer la totalité du volume. Présentez le calcul et le résultat en euros.

1. Le nombre théorique de voyages est 70 ÷ 28 = 2,5.
2. Il faut arrondir à l'entier supérieur : 3 voyages. Deux voyages ne transporteraient que 2 × 28 = 56 m³, ce qui est insuffisant.
3. Le coût total est 3 × 185 € = 555 €.

Le troisième voyage permet d'évacuer les 14 m³ restants après deux chargements complets. Le nombre retenu est donc le minimum permettant de transporter la totalité du lot, avec la charge utile de calcul indiquée au dossier.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Nombre minimal : 3 voyages. Coût total du transport : 555 €.

Rendement d'abattage et de façonnage

Question 2.4. Calculez le rendement moyen d'abattage et de façonnage en mètres cubes par heure productive à partir des données du dossier. Indiquez une limite de cette valeur lorsqu'on l'utilise pour comparer deux chantiers.

Le rendement moyen se calcule en rapportant le volume total commercial du lot au temps productif d'abattage et de façonnage : 70 m³ ÷ 14 h = 5 m³/h.

Cette moyenne est un repère global, pas une mesure indépendante des conditions de chantier. Pour comparer deux chantiers, il faut notamment considérer les caractéristiques des arbres, le relief, l'état du sol, les distances de débardage et l'organisation des équipes. Des conditions différentes peuvent modifier le rendement observé.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rendement moyen : 5 m³/h. La comparaison est limitée si les conditions d'exploitation diffèrent.

3. Préparer l’organisation et le suivi du chantier

Le responsable doit organiser les phases du chantier en cohérence avec le plan de la parcelle et les consignes du donneur d’ordre. Il prépare le suivi des opérations, la protection des sols et des arbres conservés, ainsi que la traçabilité nécessaire au traitement d’une réclamation de volume.

Préparation, réalisation et clôture

Question 3.1. Complétez le document réponse DR 1 en indiquant, pour chaque phase, deux actions concrètes du responsable de chantier et un interlocuteur à informer ou consulter. Adaptez les actions au chantier décrit.

Phase	Action 1	Action 2	Interlocuteur
Avant travaux	Vérifier la commande et reconnaître les accès.	Repérer la bande de protection de 10 m de chaque côté du ruisseau.	Propriétaire forestier
Pendant les travaux	Contrôler le marquage et l’exclusion des personnes non concernées.	Organiser le tri des bois et les circulations jusqu’au dépôt.	Équipe d’exploitation
Après les travaux	Contrôler le chantier et la remise en état des accès.	Signaler les dommages ou écarts et conserver le suivi du lot.	Donneur d’ordre

Avant le démarrage, confirmer l’itinéraire de débardage sur le terrain et organiser les horaires du lundi au vendredi, entre 7 h et 18 h. Définir les zones de circulation et de chargement avant l’arrivée du grumier, tout en maintenant l’accès des secours libre. Informer les interlocuteurs concernés des consignes et signaler toute ambiguïté sur le marquage ou les accès.

DR 1 complété

Phase	Action 1	Action 2	Interlocuteur à informer ou consulter
Avant travaux	Vérifier accès	Balis. bande 10 m	Propriétaire
Pendant les travaux	Contrôler marqu…	Tri / circulation	Équipe
Après les travaux	Contrôle / accès	Signaler écarts	Donneur d’ordre

✓ RÉPONSE À RETENIR

Avant : vérifier commande et accès, repérer la bande de protection. Pendant : contrôler marquage, zones de travail et tri. Après : vérifier la remise en état et signaler les écarts.

Limitation des dommages

Question 3.2. Indiquez deux mesures d'organisation permettant de limiter les dommages au sol ou aux arbres conservés. Pour chaque mesure, précisez à quel moment du chantier elle doit être appliquée.

Avant les travaux : repérer et matérialiser la bande de protection de 10 m de chaque côté du ruisseau, puis confirmer un itinéraire de débardage qui l'évite. Cela limite le risque de dégradation du cours d'eau et des sols.

Pendant les travaux : maintenir les engins sur l'itinéraire défini et organiser l'abattage directionnel pour éviter les chocs et blessures aux arbres conservés. Le responsable vérifie sur le terrain que ces limites et consignes sont respectées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avant : matérialiser la bande de 10 m et définir l'itinéraire. Pendant : maintenir les engins sur cet itinéraire et protéger les arbres conservés par l'abattage directionnel.

Vérification et traçabilité d'un volume contesté

Question 3.3. Un volume chargé est contesté à la réception par la scierie. Décrivez une démarche de vérification et de traçabilité permettant de traiter la réclamation, en citant au moins trois informations à conserver ou à comparer.

Mettre la réclamation en vérification et identifier précisément le chargement. Comparer les documents établis au départ avec le relevé de réception de la scierie. Si l'écart persiste, organiser une vérification contradictoire du volume en appliquant la même méthode de mesure, puis consigner la conclusion et en informer les partenaires concernés.

- Parcelle d'origine, catégorie de bois et date de chargement.
- Volume déclaré, détail du chargement et méthode de cubage.
- Identification du camion et bon de transport.
- Volume constaté à la réception, méthode utilisée et observations éventuelles.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Comparer les volumes et méthodes de mesure au départ et à la réception, en traçant l'origine, la catégorie, la date et l'identification du chargement.

4. Appliquer les principes de prévention et les exigences réglementaires

Le candidat raisonne en responsable de chantier face aux risques liés à l'abattage manuel, aux manœuvres de chargement et à la proximité du ruisseau. Il doit proposer des mesures de prévention, traiter le signalement d'un équipement de protection individuelle détérioré et clarifier une consigne avant la circulation des engins.

Analyse des situations et prévention

Question 4.1. Complétez le DR 2 pour les trois situations : identifiez un danger ou une atteinte possible, proposez une mesure de prévention collective ou organisationnelle et indiquez un contrôle du responsable de chantier.

Pour compléter le DR 2, associer à chaque situation un risque concret, une mesure collective ou organisationnelle et un contrôle vérifiable.

Situation	Danger ou atteinte	Prévention	Contrôle
Abattage manuel	Personne heurtée par un arbre ou une branche	Éloigner les personnes non concernées et délimiter la zone de coupe	Vérifier que la zone est dégagée et que l'équipe respecte les zones de travail
Chargement du grumier	Collision ou écrasement pendant les manœuvres	Organiser les circulations et le chargement, maintenir l'accès des secours libre	Vérifier le balisage et l'absence de personnes dans la zone de manœuvre
Engins près du ruisseau	Dégradation du sol ou pollution du ruisseau	Repérer et matérialiser la bande de protection de 10 m, sans circulation d'engin	Contrôler le balisage et le respect de la limite

Expliquer les consignes à l'équipe avant le démarrage, puis contrôler leur application sur le terrain.

DR 2 complété

Situation	Danger ou atteinte possible	Mesure de prévention collective ou organisationnelle	Contrôle du responsable de chantier
Abattage manuel en présence possible d'autres intervenants	Chute ou heurt par un arbre	Zone de coupe interdite aux tiers	Zone dégagée, consignes respectées
Manœuvres de chargement et circulation du grumier	Collision ou écrasement	Circulation et chargement organisés, secours libres	Balisage en place, zone sans piétons
Circulation d'engins à proximité du ruisseau	Sol dégradé, pollution du ruisseau	Bande matérialisée, sans engins : 10 m	Bande matérialisée, limite respectée

✓ RÉPONSE À RETENIR

Éloigner les tiers de la zone d'abattage, organiser les manœuvres du grumier et interdire les engins dans la bande de protection de 10 m du ruisseau. Contrôler ces mesures sur le terrain.

Équipement de protection individuelle détérioré

Question 4.2. Avant le démarrage, un salarié signale que son équipement de protection individuelle est détérioré. Indiquez la conduite à tenir avant sa reprise du travail et expliquez pourquoi le seul port d'un équipement individuel ne remplace pas l'organisation de la prévention.

Le salarié ne reprend pas le travail avec un EPI détérioré. Retirer l'équipement du service, prévenir l'employeur et le remplacer par un équipement adapté et en bon état. Avant la reprise, vérifier son ajustement et son fonctionnement.

L'EPI réduit les conséquences d'un risque résiduel, mais ne supprime pas le danger. Il complète l'organisation du travail et les mesures collectives, comme l'éloignement des personnes exposées et la délimitation des zones de travail.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Retirer et remplacer l'EPI détérioré, puis vérifier le nouvel équipement avant la reprise. L'EPI complète, sans les remplacer, les mesures collectives et organisationnelles.

Consigne incertaine près du ruisseau

Question 4.3. Le plan et les consignes du donneur d'ordre ne donnent pas de réponse claire sur la possibilité de circuler près du ruisseau. Indiquez la démarche à suivre avant d'engager les engins et l'information à consigner après clarification.

Ne pas engager les engins dans le secteur tant que la consigne n'est pas clarifiée. Demander confirmation au donneur d'ordre, repérer la limite sur le terrain et convenir d'un itinéraire avec l'équipe. Le DT 3 interdit la circulation des engins dans la bande de protection de 10 m de chaque côté du ruisseau : respecter cette interdiction en attendant toute clarification formelle.

Consigner la date, l'interlocuteur, la consigne précisée, les limites et l'itinéraire retenu, puis informer l'équipe.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Suspendre la circulation concernée jusqu'à clarification. Consigner la consigne, les limites et l'itinéraire retenu, puis informer l'équipe.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E1 du BP Responsable de chantiers forestiers, session 2026, code 26-BP-RCF-E1, durée 120 minutes, coefficient 2. À partir d'une coupe d'amélioration d'épicéas et de sapins dans le Jura, le candidat analyse la filière, valorise les produits et calcule volumes, chiffre d'affaires, transport et rendement. Il prépare le chantier, assure la traçabilité et applique la prévention.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le chiffre d'affaires brut du lot se calcule par CA = ∑(Vi × Pi), avant déduction des coûts de chantier, de transport et des taxes éventuelles.
- Le nombre minimal de voyages est l'arrondi à l'entier supérieur du volume total divisé par la charge utile par voyage.
- Le rendement productif moyen s'exprime en m³/h : volume produit divisé par le temps productif correspondant.
- Le plan prévoit une bande de protection de 10 m de chaque côté du ruisseau, où la circulation des engins est interdite.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez les calculs avec leurs étapes et unités, puis vérifiez que les volumes et montants obtenus sont cohérents.
- Distinguez le chiffre d'affaires brut des coûts de transport et des autres frais, exclus du calcul demandé.
- Associez chaque mesure de prévention à la situation, au moment d'application et à un contrôle concret du responsable.
- Appuyez l'organisation sur le plan et les consignes : marquage, accès, horaires, bande de protection et suivi des produits.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le chiffre d'affaires brut du lot ?

Multipliez le volume de chaque catégorie par son prix unitaire, puis additionnez les produits obtenus. Le résultat est un chiffre d'affaires brut avant frais de chantier, transport et taxes éventuelles.

Q : Comment déterminer le nombre de voyages si le volume ne se divise pas exactement par la charge utile ?

Divisez le volume total à évacuer par la charge utile d'un voyage, puis arrondissez au nombre entier supérieur. Cette règle garantit que toute la quantité peut être transportée.

Q : Comment organiser mon temps pour cette épreuve de 120 minutes ?

Le sujet répartit 20 points entre quatre parties : 5, 6, 5 et 4 points. Répartissez votre temps en conséquence, gardez du temps pour les calculs avec unités et vérifiez que chaque sous-question reçoit une réponse.

Q : Que faut-il montrer pour répondre correctement aux questions de prévention ?

Pour chaque situation, reliez un danger identifié à une mesure collective ou organisationnelle, puis indiquez comment le responsable vérifiera son application. Respectez aussi les consignes particulières du chantier et signalez les ambiguïtés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpsylviculture.fr/assets/annales/bp-sylviculture/Culture professionnelle et filière forêt-bois/2026/BP Responsable de Chantiers Forestiers - Culture professionnelle et filière forêt-bois - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BP Responsable de Chantiers Forestiers : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.